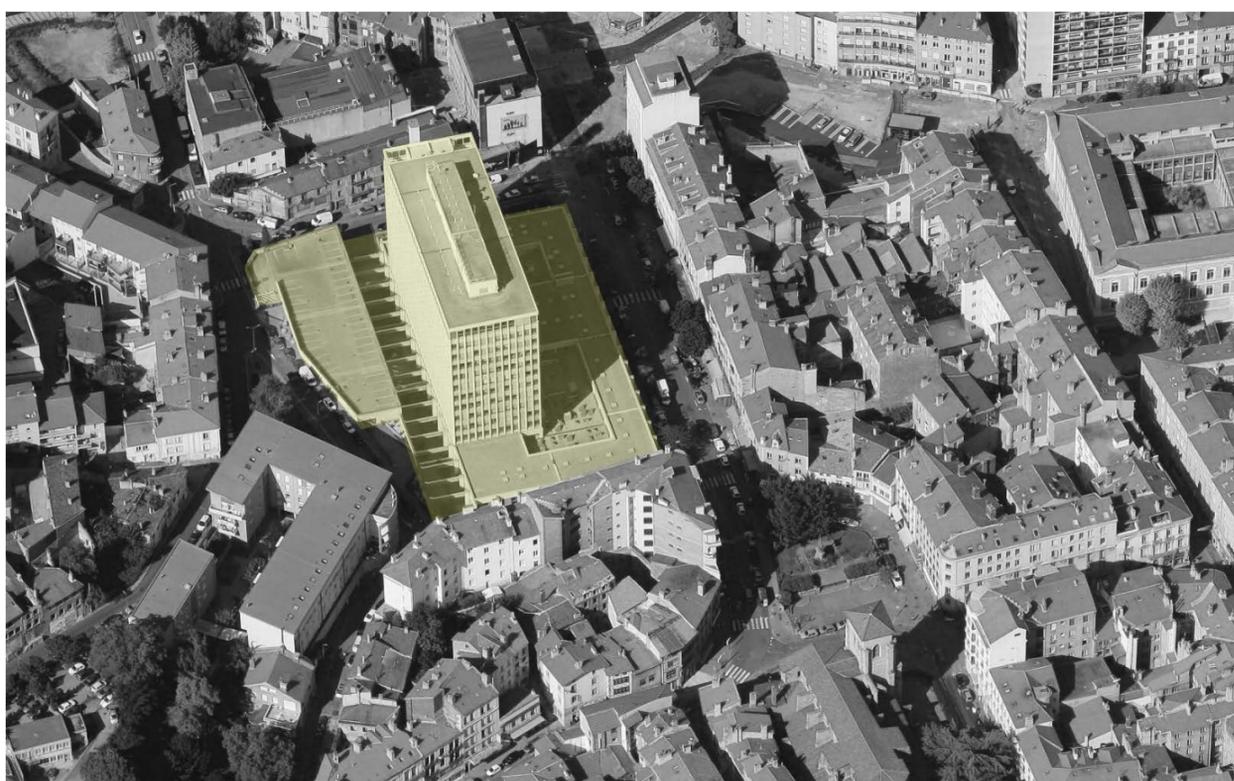


IGH – LOUBET

EMPLACEMENT

3, AVENUE ÉMILE LOUBET



LE BÂTIMENT

Le projet de la construction du « grand ensemble » sur l'îlot Boivin naît à l'occasion de la création de l'Urssaf, fusion des services « cotisations » de la Caisse de Sécurité sociale et de la Caisse d'allocation familiale. Il s'agit de regrouper dans un même lieu d'architecture contemporaine les trois institutions dont les locaux respectifs étaient devenus bien trop exigus pour accueillir les agents et leur permettre de mener à bien leurs missions.

Il fait suite à l'abandon de deux autres projets d'installation : la reprise d'une ancienne usine textile boulevard Daguerre et l'acquisition de l'immeuble Paret rue de la Paix. En 1963, les trois caisses trouvent un accord avec la mairie pour se porter acquéreur des terrains de l'îlot Boivin au prix fixé par les Domaines et constitue une Fédération immobilière.

Toutefois, le relogement des familles et les aléas feront prendre du retard au projet qui mettra 11 ans à se concrétiser puisque le permis de construire de l'ensemble est accordé le 21 avril 1970 et que les services prennent possession des lieux en 1974. L'immeuble met à disposition des structures un espace de 25 000 m² de bureaux sur onze étages qui accueillent 1000 salariés et 1500 visiteurs par jour.

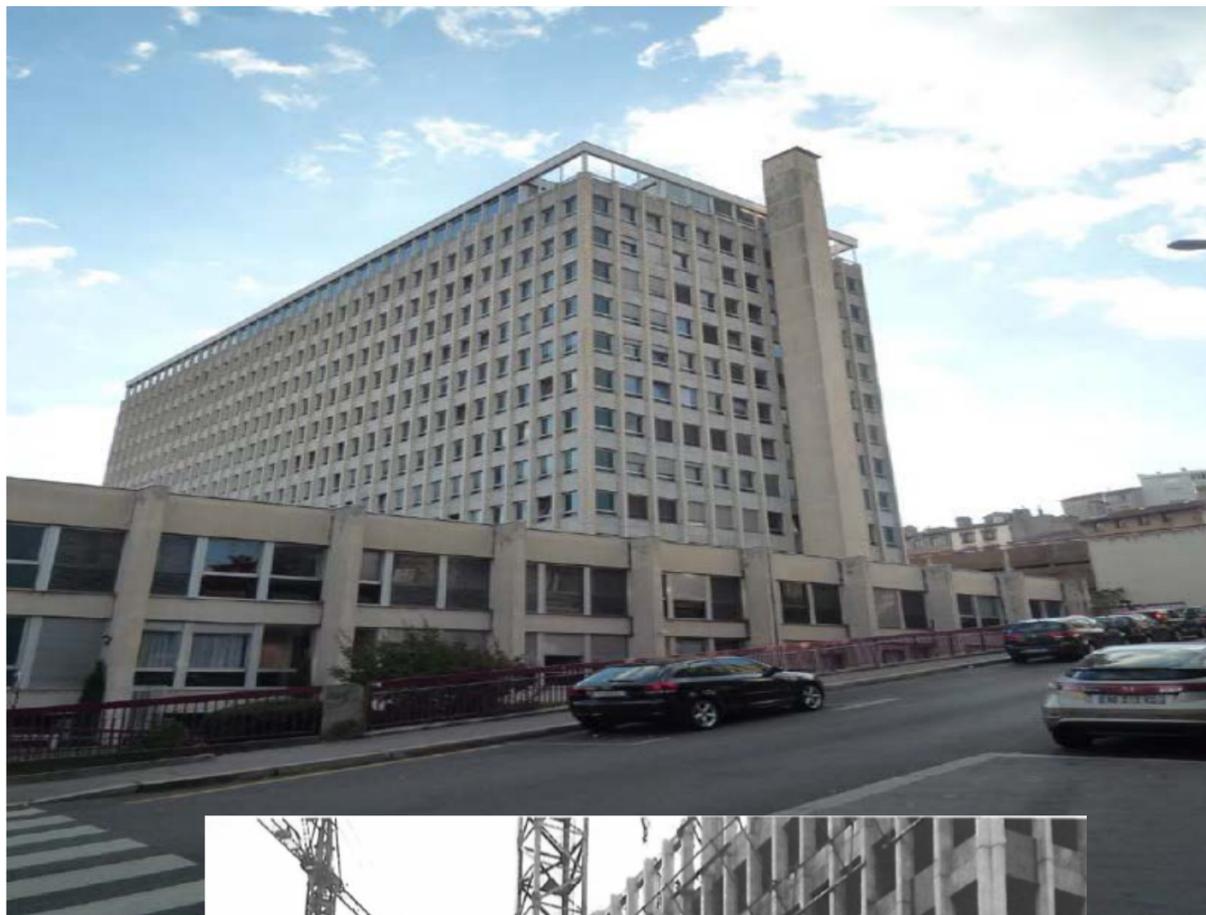
Malgré cette imposante capacité, les locaux s'avèrent rapidement inadaptés, exigus et ne sont pas en mesure de s'adapter à l'évolution des pratiques, notamment en matière d'accueil des usagers. En outre, le moindre projet de rénovation représente un investissement très lourd du fait des dimensions du bâtiment et de la présence d'amiante isolée. Son classement dans la catégorie Immeuble de Grande Hauteur (IGH) s'avère aussi un inconvénient car à l'origine de coûts de fonctionnement très élevés.

En 2012, la CPAM annonce qu'elle quittera le bâtiment à l'horizon 2017. Cette annonce du départ de la principale structure (elle occupe à elle seule 54 % du bâtiment), ne tarde pas à être suivie de celle du départ de la CAF et de l'URSSAF, ne pouvant supporter seules les coûts de fonctionnement.

L'immeuble est cédé à l'EPORA pour l'euro symbolique en 2016 afin de mener à bien un programme de réhabilitation dans laquelle la ville de Saint-Étienne s'engage à acquérir 9000 m² pour y installer des services municipaux : un pôle d'établissements culturels comprenant les archives municipales et certains services de la police municipale.

SOURCES AUX ARCHIVES MUNICIPALES

- Une revue Saint-Étienne Histoire et Mémoire (bulletin du Vieux Saint-Étienne) parue à l'occasion des 70 ans de la Sécurité sociale (2015)
- 4 dossiers de presse sur comportant de nombreux articles sur le projet (1970 à nos jours)
- 5 dossiers de demandes d'autorisations d'urbanisme comportant de nombreux plans (1967–1970)
- Une dizaine d'occurrences de dossiers d'archives relatifs à l'opération d'urbanisme, au relogement des personnes expulsées, au suivi du projet (1963–1990)
- Une fiche historique et des photographies sur le site Internet des archives municipales (www.archives.saint-etienne.fr)



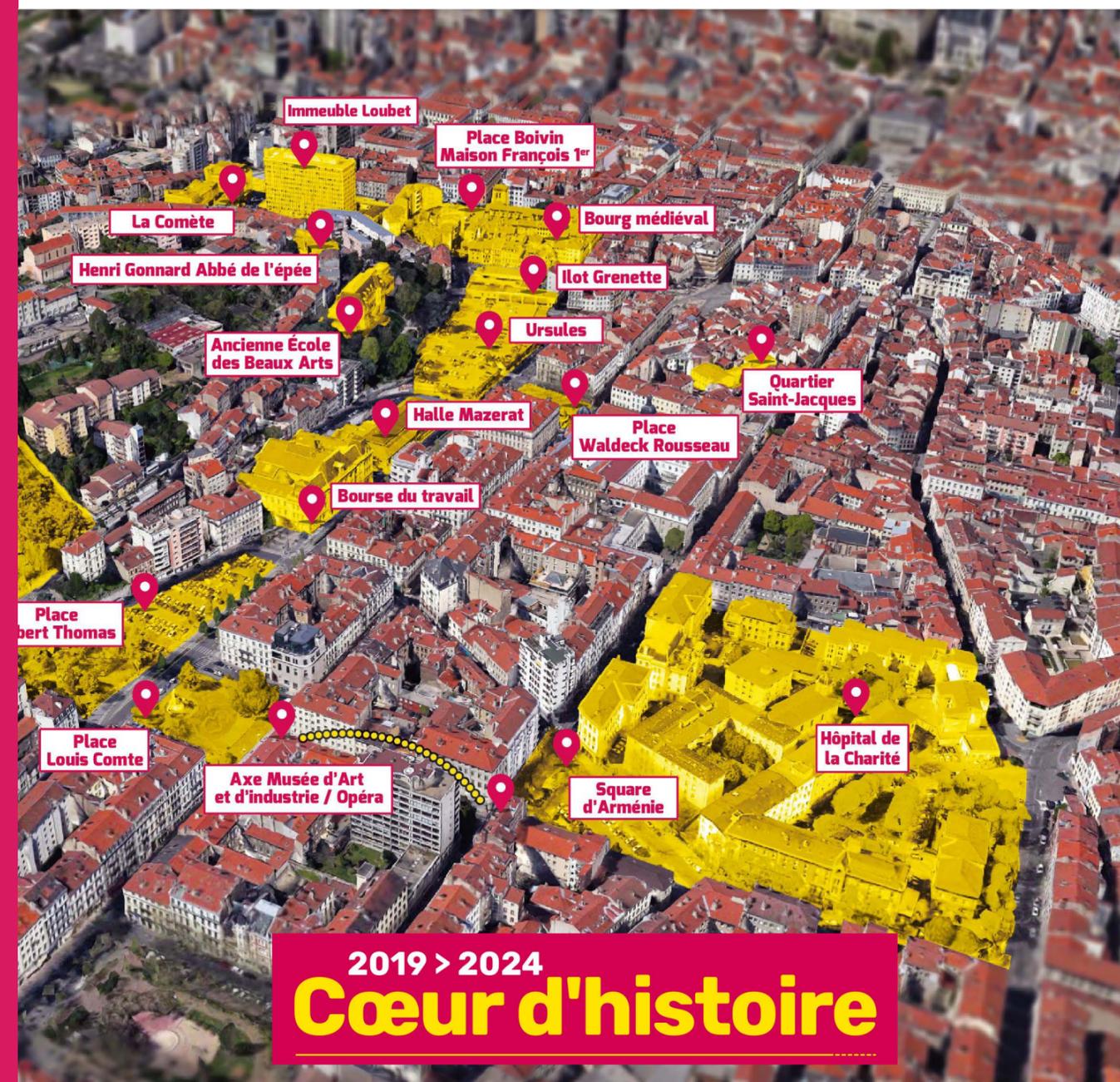
Archives de Saint-Étienne
164 cours Fauriel
42100 Saint-Étienne

T 04 77 34 40 41
archives@saint-etienne.fr
www.archives.saint-etienne.fr

ville de
Saint-Étienne
L'expérience design



ville de
Saint-Étienne
L'expérience design



2019 > 2024
Cœur d'histoire